

Communiqué

Contre les passes, pour la culture pour tous : Mobilisation le 15 février

Le passe vaccinal a été adopté le 16 janvier pour une mise en œuvre dès le 24 janvier, après validation par le Conseil Constitutionnel. Tout comme le passe "sanitaire", le passe vaccinal ne présente aucune logique de santé et habitue les gens à davantage de fichage et au contrôle de tou.te.s par tou.te.s. Certain.es citoyen.ne.s, qui n'ont pourtant pas choisi la carrière de policier.e ou de gendarme, vont devoir contrôler statut vaccinal et identité, et perdent le droit fondamental de travail si elles/eux-mêmes ne présentent pas le passe. D'autres sont contrôlé.e.s plusieurs fois par jour pour accéder à un hôpital, un train interrégional, un café, une médiathèque, un cinéma, etc.

En médiathèque, ce service public qui permet gratuitement l'accès à la culture, aux loisirs et à l'information, le passe vaccinal sera requis.

L'accès en est de plus en plus restreint alors qu'une portion de la culture payante et que l'ensemble du secteur marchand restent libres d'accès sans contrôle.

Adultes et enfants (+ 12 ans) sont contrôlé.e.s pour accéder à un service public fondamental, certain.e.s sont rejeté.e.s faute de n'avoir pas suivi l'injonction vaccinale. Cela n'est pas acceptable !

Nous revendiquons :

- La fin des passes "sanitaire" et vaccinal et de toutes les mesures de contrôle de tou.te.s par tou.te.s (personnel, usager.e.s)
- l'abandon de toute sanction, suspension ou menace de sanction contre les personnels
- des bibliothèques publiques gratuites, ouvertes à tou.te.s sans conditions, comme la nouvelle loi sur les bibliothèques le proclame !
- que nos missions soient recentrées sur notre vrai métier : l'offre documentaire, l'information, l'action culturelle, l'inclusion sociale, l'accueil de tout.te.s sans discrimination
- Des tests, des masques, des équipements gratuits pour tou.te.s les agent.e.s ainsi que pour tou.te.s les habitant.e.s
- que l'ensemble des services publics soit accessible librement et sans condition. Cela nécessite de vrais moyens financiers, du personnel titulaire en nombre suffisant et des mesures efficaces de protection sanitaire (ventilation, masques, gestes barrières...), seuls moyens de lutter efficacement contre l'épidémie
- La socialisation des brevets
- Une politique de la santé digne de ce nom avec des moyens pour l'hôpital public exsangue, une démarche de soins incitative et non-punitif permettant l'accès à la santé à tou.te.s

La Fédération SUD CT appelle l'ensemble des agent.e.s des établissements culturels et de loisirs concernés par l'obligation de contrôle du pass vaccinal à se mobiliser mardi 15 février, date à laquelle un grand nombre d'usager.e.s adultes et enfant, suite à l'obsolescence de leur pass, se verront l'accès à la culture et aux loisirs de service public, interdit.

**Non au passe vaccinal ! Non aux passes "sanitaires" !
Pour un accès inconditionnel à la culture libre et gratuite !**

Depuis mars 2020, les agent.e.s du service public sont en première ligne. **Si vous pensez qu'en plus votre rémunération est en dessous de tout : une mobilisation nationale et intersyndicale pour l'augmentation de nos salaires est organisée le 27 janvier.**

Paris, le 24 janvier 2022